



MEMO / NOTE DE SERVICE

To/Destinataires	Maire et membres du Conseil	File/N° de fichier :
From/Expéditrice	Wendy Stephanson Cheffe des finances	
Objet	Règlement municipal autorisant l'émission de débentures (2020-110)	Date : Le 8 mai 2020

La présente note de service vise à fournir de plus amples renseignements sur le Règlement municipal autorisant l'émission de débentures (2020-110), conformément au rapport *Émission de débentures de la Ville* ([ACS2020-FSD-FIN-0006](#)) approuvé par le Conseil lors de sa réunion du 8 avril 2020.

Chaque année, le Conseil approuve un budget d'immobilisations qui comprend des projets précis financés à partir de plusieurs sources, notamment le financement par emprunt à long terme. Ces budgets d'immobilisations constituent l'autorité appropriée pour l'utilisation et l'émission d'obligations à long terme. Le financement par emprunt doit être établi avant le début de la mise en œuvre du projet.

Au moyen du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs (2019-280), le Conseil a autorisé la cheffe des finances à émettre un ou plusieurs titres obligataires à tout moment pendant une année civile s'inscrivant dans le mandat du Conseil, pourvu que :

- Les frais réels de la dette pour l'année civile restent dans les limites du budget de fonctionnement approuvé par le Conseil pour cette même année;
- Le Conseil ait été informé de toute répercussion connexe sur les budgets futurs;
- Le pouvoir d'endettement pour le projet ait été approuvé par le Conseil.

Le processus habituel d'émission des débentures par la trésorière exige qu'un rapport soit présenté demandant au Conseil de promulguer un règlement autorisant l'émission des débentures. En raison de la pandémie de COVID-19, l'état des marchés financiers est considéré comme fragile et complexe. Par ailleurs, la Ville a dû faire preuve de souplesse afin de tirer profit des périodes optimales du marché, d'obtenir les meilleurs taux d'intérêt pour les contribuables et de remplir le mandat budgétaire approuvé par le Conseil. Pour cette raison, le Conseil a délégué au maire le pouvoir d'adopter les règlements municipaux nécessaires pour permettre à la cheffe des finances d'émettre une débenture en cette période difficile, sans avoir à attendre la tenue de la prochaine réunion du Conseil.

Par conséquent, le 4 mai 2020, le personnel de la Ville, à la demande de la trésorière municipale et conformément aux pouvoirs délégués au maire, a émis des débentures à fonds

d'amortissement de 300 millions de dollars ayant un taux de rendement de 2,525 % pour les investisseurs et venant à échéance le 11 mai 2051. Les débentures, fixées aux taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada, plus 141 points de base, ont été bien accueillies par les investisseurs, et sont considérées avantageuses dans un marché très imprévisible. Avant l'adoption du Règlement municipal autorisant l'émission de débentures (2020-110), tous les membres du Conseil ont reçu par courriel un avis écrit à ce sujet le 5 mai 2020, conformément à la directive fournie au personnel par le Conseil le 8 avril 2020. Le financement par emprunt de chaque projet associé à cette émission de débentures a été approuvé antérieurement par le Conseil, tout comme le service de la dette, dans le cadre du budget de 2020. Vous pouvez trouver de plus amples renseignements à l'annexe A du règlement ci-joint.

Le projet financé par les débentures respecte les normes du Cadre des débentures vertes de la Ville, ce qui permet au personnel d'émettre celle-ci à titre de débenture verte. L'émission a été sursouscrite 1,7 fois par les investisseurs. La force de cette émission a été attribuée à la forte demande continue des débentures vertes et à la capacité de la Ville de répondre rapidement en cette période où les marchés connaissent des difficultés.

Dans ce cas, le projet est l'Étape 2 des projets du TLR. Le 27 février 2019, le Conseil a approuvé le rapport *Attribution du contrat de l'Étape 2 des projets de TLR d'Ottawa et questions connexes* ([ACS2019-TSD-OTP-0001](#)) précisant le budget, les sources de financement et le financement par emprunt associés à ce projet.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'information contenue dans la présente note de service, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Wendy Stephanson
Cheffe des finances

c. c. : Équipe de la haute direction
Mark Martin, gestionnaire, Trésorerie
Caitlin Salter-MacDonald, gestionnaire, Services aux comités et au Conseil

Pièce jointe Règlement municipal autorisant l'émission de débentures (2020-110)